Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Bunge ne stockera pas le maïs OGM Viptera de Syngenta

Par Christophe NOISETTE

Publié le 08/02/2012, modifié le 09/03/2026

Bunge est une entreprise de négoce international de grains avec un chiffre d'affaire de 52,574 milliards de dollars en 2008. Début 2011, Bunge a refusé de stocker du maïs transgénique, faute de pouvoir assurer une séparation correcte. Fin août 2011, Syngenta a décidé de porter plainte contre Bunge.
Le juge Mark W. Bennett a rejeté le 26 septembre 2011 l'injonction faite par Syngenta [1].
Il précise dans sa conclusion que *« la décision de Bunge de refuser le maïs [Agrisure] Viptera de l'ensemble de ses sites était une décision économique légitime et raisonnable ; l'injonction imposerait d'importants coûts à Bunge pour une situation qu'il n'a pas créée"*.
Les responsables de Bunge avaient dans leur communication mis en avant *« leur surprise »* en apprenant l'action en justice de Syngenta, action qui *« pourrait mettre en péril un marché d'exportation majeur pour le maïs des Etats-Unis : la Chine »* [2]. La Chine est en effet le 7e pays importateur de maïs des Etats-Unis. Et de nombreux chinois aspirent à un régime alimentaire plus carné, ce qui oblige la Chine à importer du maïs pour nourrir son bétail.
En revanche, Cargill, un concurrent direct de Bunge, ne s'est pas opposé au stockage du maïs Agrisure Viptera. Etant donné les quantités en jeu, la perte potentielle de ce marché ne représentait pas grand chose pour Bunge. En effet, dans le jugement, on peut lire : *« pour 2010 / 2011, Syngenta a distribué des produits Viptera à approximativement 12 000 agriculteurs et projetait [au moment du litige, ndlr] une récolte de 6,35 millions de tonnes [3] pour ce maïs Viptera »*. La récolte 2011 est de 317 Mt [4].
Pour Bunge, l'acceptation du maïs Agrisure Viptera (connu aussi sous le nom de MIR162) est conditionnée à l'autorisation de ce maïs GM par les autorités chinoises. Il ne s'agit donc pas d'une position de principe, mais d'un calcul économique. Ce maïs a déjà été autorisé pour l'importation dans dix autres pays : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Corée du Sud, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Philippines, et Taïwan ; et aussi pour la culture en Argentine, au Brésil, au Canada et au Japon [5].
Le Viptera a été génétiquement modifié pour produire un insecticide contre les larves d'une noctuelle (*Helicoverpa zea* ou en anglais corn earworm) et celles de la noctuelle à point blanc (ou les légionnaires uniponctuées - *Pseudaletia unipuncta* - ou en anglais corn Armyworm).

[1] L'affaire : Syngenta Seeds Inc. v. Bunge North America Inc., 11-04074, U.S. District Court, Northern District of Iowa eastern Division (Sioux City)

[2] http://mobile.bloomberg.com/news/20...

[3] Le document évoque 250 millions de bushel - un bushel de maïs correspond à 0.0254 tonnes, source : http://www.grains.org/conversion-factors

[4] http://www.terre-net.fr/cours_march...

[5] d'après GM Crop Database, en ligne sur http://cera-gmc.org/index.php?actio...

Adresse de cet article : https://infogm.org/bunge-ne-stockera-pas-le-mais-ogm-viptera-de-syngenta/